

CIRCUIT FINANCIER DE LA CONTRIBUTION FORMATION DES NON-SALARIÉS

	CONTRIBUTION	RECouvreMENT	MUTUALISATION DE LA PART VERSÉE AUX FAF
TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS, MEMBRES DES PROFESSIONS LIBÉRALES, COMMERÇANTS	<ul style="list-style-type: none"> > 0,25 % du montant annuel du plafond de la Sécurité sociale > 0,34 % du même montant si concours du conjoint collaborateur 	Urssaf	<ul style="list-style-type: none"> > Agefice – Association de gestion du financement de la formation des chefs d'entreprise > FAF-PM – Fonds d'assurance formation de la profession médicale (médecins libéraux) > FIF-PL – Fonds interprofessionnel des professionnels libéraux (hors médecins)
ARTISANS	0,29 % du montant annuel du plafond de la Sécurité sociale	Urssaf	Fafcea – Fonds d'assurance formation des chefs d'entreprise artisanale
EXPLOITANTS AGRICOLES	<ul style="list-style-type: none"> > Chef d'exploitation : 0,30 % minimum des revenus professionnels ou de l'assiette forfaitaire fixée à l'art. L731-16 du Code rural dans la limite minimale de 0,17 % du montant annuel du plafond de la Sécurité sociale et maximale de 0,89 % de ce même plafond > Cotisants solidaires : 0,17 % du montant annuel du plafond de la Sécurité sociale 	MSA Selon les règles applicables au recouvrement des cotisations dues au titre des régimes de protection sociale agricole	Vivea – Fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant (exploitants agricoles)
EXPLOITANTS DE PÊCHE ET DE CULTURES MARINES	<ul style="list-style-type: none"> > Entreprise de moins de 11 salariés : 0,15 % du montant annuel du plafond de la Sécurité sociale > Entreprise de 11 salariés et plus : même régime que celui des exploitants agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> > Urssaf (ou MSA dans la conchyliculture, la pisciculture et la pêche maritime à pied) > MSA Selon les règles applicables au recouvrement des cotisations dues au titre des régimes de protection sociale agricole 	Section professionnelle pêche et cultures marines de l'opérateur de compétences Ocpapiat
MICRO-ENTREPRENEURS	<ul style="list-style-type: none"> > Commerçant : 0,10 % du chiffre d'affaires > Artisan : 0,30 % du chiffre d'affaires > Profession libérale : 0,20 % du chiffre d'affaires 	Urssaf	<ul style="list-style-type: none"> > Agefice > Fafcea > FIF-PL